

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 020-2022

Du : 02 juin 2022

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 10
votants : 11

Date de la convocation :
25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal, pouvoir à Monsieur Didier Dagonet, Maire,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Demande de subvention pour les travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le dossier technique et financier annexé à cette délibération,

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 39 800,00 € HT,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains pour bénéficier d'une subvention la plus large possible,

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à cette demande de subvention,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2022,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 juin 2022

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt





Commune de Bethemont la Foret

Rue de la Vieille France

Réfection de la canalisation d'alimentation de la source existante

Chiffrage

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT
Sondages sur réseau d'assainissement	5	U	600,00 €	3 000,00 €
Pose d'un drain pour canalisation de la source existante - Drain de diam 100	1	Ens	19 700,00 €	19 700,00 €
Pose d'un PE pour canalisation de la source existante jusqu'à la fontaine - PE diam 60	1	Ens	13 700,00 €	13 700,00 €
Réfection des bacs existant	4	U	850,00 €	3 400,00 €
Montant Total HT				39 800,00 €
TVA 20 %				7 960,00 €
Montant TTC				47 760,00 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



ID : 095-219500618-20220607-D02002062022-DE